

Vote mode d'emploi

[Cahiers](#) > [Donnez de la voix](#)

Le 2 juin 2009 | | 1 messages

En Belgique, voter est obligatoire à partir de 18 ans. Si vous êtes électeur, vous recevez par la poste une convocation pour le dimanche 7 juin.

Le 7 juin, vous devez vous rendre au bureau électoral indiqué sur la convocation. Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 13h. Les bureaux où l'on vote par ordinateur sont ouverts de 8h à 15h.

Vous devez présenter votre convocation et votre carte d'identité au président du bureau de vote ou à un de ses assesseurs. Vous recevrez alors deux bulletins : un beige pour la Région, un bleu pour l'Europe.

Sur l'un des bulletins, vous découvrirez toutes les listes de candidats qui se présentent à la Région. Sur l'autre, toutes les listes de candidats qui se présentent à l'Europe.

Le vote est secret. Vous devez donc entrer seul dans l'isoloir. A l'abri des regards, vous choisissez une liste : une seule liste, un seul parti. Pour que votre vote soit valable, vous devez utiliser le crayon rouge de l'isoloir.

Vous colorez un point ou plusieurs points de la liste que vous avez choisie. Le point en tête de liste ou celui d'un ou de plusieurs candidats d'une même liste. (voir les schémas).

Vous repliez ensuite votre bulletin et vous placez le bulletin beige dans l'urne pour la Région et votre bulletin bleu dans l'urne pour l'Europe. On vous rend alors votre carte d'identité et votre convocation, marquée du cachet : a voté. Vous devez garder cette preuve que vous avez voté.

